

**Examen professionnel pour l'avancement dans le grade de secrétaire d'administration
de classe supérieure de la Caisse des dépôts et consignations organisé au titre de
l'année 2023 (« B en B sup »)**

Rapport établi par le jury

Les épreuves de la session 2023 de l'examen professionnel pour l'accès dans le grade de secrétaire d'administration de classe supérieure de la Caisse des dépôts et consignations se sont déroulées le 11 avril 2022.

1 – Les candidats

Conformément à l'arrêté du 28 mars 2022, vingt-cinq postes sont ouverts pour les fonctionnaires de la CDC.

- 98 collaborateurs relevant de la CDC se sont inscrits,
- 85 collaborateurs étaient présents ;
- 25 candidats relevant de la CDC ont été déclarés admis.

	Inscrits	Présents	Absents	Admis
Femmes	76	65	11	21
Hommes	22	20	2	4
Total	98	85	13	25

Tranches d'âges	Inscrits	Présents	Absents	Admis
moins de 35 ans	23	20	3	6
35 à 44 ans	48	43	3	13
45 à 54 ans	21	17	4	4
55 ans et +	6	5	1	2
Total	98	85	13	25

Moyenne générale	12,84
------------------	-------

A la suite de cette décision de péréquation, le jury procède à l'examen des notes et fixe la barre d'admission définitive à la note de **14** sur **20**. La note la plus basse était de 7/20, la plus haute de 18,75/20.

Directions	Inscrits	Présents	Admis
CDC			25
BDT - BANQUE DES TERRITOIRES	36	29	10
DEOF- DIRECTION EXÉCUTION OPÉRATIONS FINANCIÈRES	3	3	0
DFE - DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE	2	2	1
DG - DG2C - DIRECTION DU CONTRÔLE PERMANENT ET DE LA CONFORMITE	1	1	1
DRIIE- DIRECTION DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES INTERNATIONALES ET EU	1	1	0
DHG - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU GROUPE ET DE L'EP	13	13	5
DPS- DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES	35	31	6
SGG - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GROUPE	7	5	2
Autre CDC (détachement, mise à disposition)			
Total	98	85	25

2. L'épreuve écrite d'admission

L'arrêté du 29 avril 2011 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels indique que l'épreuve écrite d'admission consiste, à partir d'un dossier documentaire de 30 pages maximum, en la résolution d'un cas pratique. Cette épreuve, qui met le candidat en situation professionnelle, est destinée à apprécier sa capacité de compréhension d'un problème, ses qualités d'analyse et de rédaction et son aptitude à proposer des solutions démontrant son savoir-faire professionnel.

Le sujet, portant sur la monnaie locale, a été conçu de sorte à répondre à plusieurs conditions :

- Ne pas présenter de lien direct avec un métier de la CDC afin de ne pas avantager ou désavantager les collaborateurs selon leur direction d'appartenance ;
- S'inscrire dans un thème en pleine actualité qui concerne tout le monde,
- Fournir, dans le dossier, tous les éléments nécessaires à son traitement,
- Proposer une véritable mise en situation conduisant à faire preuve de sens pratique pour concevoir des documents opérationnels s'actualisant dans le cadre de l'activité administrative réelle.

Le sujet ne présentait pas de difficultés de compréhension particulière et que le plan était fourni en filigrane.

La note de synthèse devait s'articuler autour de trois points.

1. Le cadre réglementaire d'une monnaie locale
2. Les différentes étapes de la mise en place d'une monnaie locale
3. Les enseignements à tirer des monnaies locales en France

La gestion du temps est un élément important de la réussite, à toutes les étapes de l'épreuve. Or, il semble que certains candidats n'aient pas pris le temps d'exploiter tous les documents ou de réaliser la partie relative au tableau récapitulatif des avantages et des inconvénients des exemples de monnaie locale.

Sur la forme, le jury constate :

- La qualité de l'expression écrite et la clarté des idées sont parfois insuffisantes ;
- Relativement peu de fautes d'orthographe sont constatées mais certaines copies manquent de rigueur en termes de soin (lisibilité, mise en page...)
- Parfois un manque de fluidité dans la rédaction des notes (absence de plan structurée mettant en exergue les liens existants entre les différents documents et le terme) ;
- Un respect du formalisme imposé : bon nombre de candidats ont fait preuve de su répondre aux modalités de présentation de la note (notamment timbre, objet, destinataire, etc).

Sur le fond, le jury constate :

- Le niveau des copies apparaît inégal ;
- Certains candidats font preuve d'un manque du « sens du verbe » faute de sa maîtrise, de sorte que leur expression prêtait parfois à confusion.

Le jury juge bon de rappeler aux candidats que l'essentiel tient à la compréhension exacte du sujet pour pouvoir y répondre de façon rigoureuse et claire. En effet, maîtriser un sujet c'est d'abord le lire de sorte à pouvoir le reformuler selon ses propres mots.

Il convient aussi de prendre soin de la lisibilité de la copie par la qualité de l'écriture et de la mise en page, et respecter les règles d'orthographe et de grammaire.

Le jury rappelle qu'il faut veiller au respect de la méthodologie spécifique à la rédaction d'une note de synthèse. Le jury ne peut que recommander aux candidats de suivre une formation spécifique pour l'examen professionnel (méthodologie, gestion du temps) et de s'entraîner dans les conditions de l'examen afin de maîtriser le temps et d'être en capacité de traiter les deux parties du sujet.

Le jury souhaite remercier Mme Céline Chabrolles, responsable du service concours, Mesdames Christine Galliard, Anita Nomed et M. Youssouf Diakho, chargés de l'organisation de cette session 2023 qui, par leur professionnalisme, leur disponibilité et leur proactivité, ont contribué au bon déroulement des épreuves.